



Chartres, le 17 novembre 2025

Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

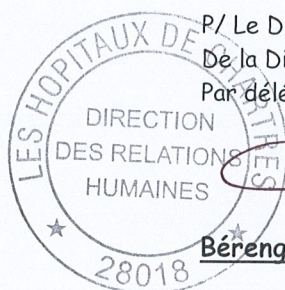
Vu la décision d'ouverture du concours interne sur titres complétés d'épreuves pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal de 2ème classe - Spécialité « **Agent de Prévention et de sécurité** » en date du 25 août 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Les candidats dont le nom suit, sont admis à concourir :

Monsieur Audric CHOPLAIN
Monsieur Thomas DENIS
Monsieur Yssa DIAKITÉ
Monsieur Younes EL OUAKILI
Monsieur Dimitri FUMIERE
Monsieur Pintu LUBAKI
Monsieur Ludovic MACQ
Monsieur Julien MAIGRET
Monsieur Abdelbasset MEJDI

Article 2 : Le Directeur-Adjoint de la Direction des Relations Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.



P/ Le Directeur-Adjoint chargé
De la Direction des Relations Humaines,
Par délégation la Responsable du Développement Social


Bérengère TALMANT